

fait un partage et a un moi qui en est qualifié Latere "Tachae" sur a Homachua, d'une Contenance de trois arca, quatre vingt arca, Cultures plantes de cocotiers, Borne au Nord par un ruisseau, au Sud par la montagne, a l'Est par Kofidete, a l'Ouest par Uehaheo.

Lequel n'est pas de titre, nous avons précédé à l'intérêt à une enquête administrative de laquelle il résulte que ladite terre lui appartient depuis longtemps, la tenent de sa mère décedée, laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs

Ordonne La terre "Tachae" sur a Homachua, ci-dessus désignée, appartenant au nomme Guilete.

Fait à Paris le 20 Mars 1850. Le huit avril mil neuf cent cinquante.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 1552

N° 1407 de Enquêtes

Declaration - Revendication, du nomme Guilete, cultivateur d'Amiceli à Panaroue.

Le nomme Guilete, nat présentement âgé de vingt huit ans mil neuf cent cinquante, lequel acquiesce comme habitant de la dite paroisse de sa mère Biamaite, de ce qu'il lui est un autre huitième le nomme Kofidete, qui ont fait un partage de la dite terre en cette qualité Latere "Tachae" sur a Homachua, d'une Contenance de quatre arca, quatre vingt arca, Cultures plantes de cocotiers et manioc. Borne au Nord par un ruisseau, au Sud par la montagne, a l'Est par Kofidete, a l'Ouest par Uehaheo.

Lequel n'est pas de titre, nous avons précédé à l'intérêt à une enquête administrative de laquelle il résulte que ladite terre lui appartient depuis longtemps, la tenent de sa mère décedée, laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux.

Par ces motifs

Ordonne La terre "Tachae" sur a Homachua, ci-dessus désignée, appartenant au nomme Guilete.

Fait à Paris le 20 Mars 1850. Le huit avril mil neuf cent cinquante.

Les membres de la Commission

*[Signatures]*

N° 1553

N° 1408 de Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme Guilete, cultivateur d'Amiceli à Panaroue.

Le nomme Guilete, nat présentement âgé de vingt huit ans mil neuf cent cinquante,